Fongicide contre le mildiou de la vigne*

PHILAGRO
INNOVER EN CONFIANCE

# mexiram® HiBIO®

## CONDITIONNEMENT

### Emballage

10 kg

### Palette

500 kg

EMB: Albaugh TKI d.o.o, Slovenie

## FICHE D'IDENTITE

### Composition

250 g/kg de cuivre d'hydroxyde de cuivre (II) (25% p/p)

### Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2090134

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et ® marque déposée

Albaugh TKI d.o.o - Grajski trg 21 - 2327 Race – SLOVENIE

### Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

Mexiram® et Hi Bio® sont des marques déposées d'Albaugh, LLC ou une de ses filiales

ALLUM® est une marque déposée d'UPL Europe Ltd.

*Consulter les usages autorisés sur le sac

**Bien lire cette étiquette avant l'utilisation de ce produit, respecter les précautions d'emploi.**

**Interdiction de réutiliser l'emballage**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

**Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n°834/2007**

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**DANGER**

**H318: Provoque de graves lésions des yeux.**

**H332: Nocif par inhalation.**

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P261: Éviter de respirer les poussières/brouillards.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

**Délai de rentrée : 24 heures.**

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les organismes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la culture adjacente.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

**EN CAS D'URGENCE**

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

## PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

**MEXIRAM® HIBIO®** est un fongicide anti-mildiou de contact multi-sites strictement préventif (code FRAC M1). Il contient du cuivre métal de la forme hydroxyde de cuivre.

### Tableau des usages autorisés

**Traitement des parties aériennes**

| Culture | Cibles | Dose* | DAR | Nombre maximum d'applications | ZNT Aqua<br>ZNT Terrestre |
|---|---|---|---|---|---|
| Vigne | Mildiou | 3 kg/ha | 21 jours | 5 /an | 20 m<br>5 m |

*Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de 7 ans sont autorisées.

Raisin de table : **MEXIRAM® HIBIO®** s'utilise également sur raisin de table jusqu'au stade nouaison (risque de « marquages »).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

# RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

## Conditions d'application

En viticulture conventionnelle comme en viticulture respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, **MEXIRAM® HIBIO®** peut s'utiliser pendant toute la période de risque du mildiou dès les premiers stades de végétation de la vigne jusqu'en fin de saison. Le traitement doit couvrir toute la végétation.

Renouveler **MEXIRAM® HIBIO®** en tenant compte de la croissance de la végétation, des conditions climatiques, des lessivages éventuels et de la virulence de l'infestation.

Appliqué selon les Bonnes Pratiques Agricoles, **MEXIRAM® HIBIO®** est sélectif des cépages actuels de vigne, en bon état végétatif.

## Précautions d'emploi

### Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

## Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

## Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

En cas de mélange, incorporer d'abord **MEXIRAM® HIBIO®**. Le mélange avec **ALLUM®** à base de fosétyl est compatible. Ne pas mélanger **MEXIRAM® HIBIO®** avec un autre produit à base de fosétyl. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Réaliser un test préalable.

## Préparation de la bouillie

1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente.

2) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.

3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.

5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

6) Compléter le niveau d'eau.

7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

## Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

# PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

# MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

## Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI ▼ | | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|---|---|---|---|---|---|
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) | | Réutilisables | À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine) | Réutilisables | |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1 | | | | | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque filtrant anti-aérosol (EN149) ou (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008) | | | Si exposition à des particules (stocké à l'extérieur de la cabine) | | |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 | | | | | |

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2019